



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Élections municipales des 6 et 7 novembre 2021

LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION DE MONTRÉAL APPELLE LES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS À EXERCER LEUR DROIT DE VOTE LES 6 ET 7 NOVEMBRE

Montréal, le 4 novembre 2021 – Le président d'élection de Montréal invite les électrices et électeurs à se prévaloir de leur droit de vote, ce samedi et dimanche 6 et 7 novembre : «Voter est le plus noble de tous les devoirs civiques et c'est aussi le fondement de toute démocratie. En exerçant notre droit de vote, nous choisissons ceux et celles à qui nous voulons confier l'administration de notre ville et nous contribuons à renforcer nos institutions démocratiques.»

Les bureaux de vote ouvriront dès 9 h 30 et fermeront à 20 heures. Pour pouvoir voter, chaque électrice et électeur doit se présenter avec l'une des pièces d'identité suivantes : la carte d'assurance maladie, le permis de conduire, le passeport canadien, le certificat de statut d'indien ou la carte d'identité des Forces canadiennes. Les électrices et électeurs sont aussi invité-es à apporter leur carte de rappel afin de faciliter le déroulement des opérations liées au vote.

Chaque électrice et électeur se verra remettre des bulletins de vote distincts et de couleur différente pour chaque poste pour lequel il a droit de vote.

Les 1 111 100 électrices et électeurs inscrit-es sur la liste électorale peuvent connaître l'adresse de leur bureau de vote en consultant la carte de rappel qui leur a été expédiée ou le site internet elections.montreal.ca à la section «[Où vais-je voter?](#)».

Au total, 3 060 bureaux de vote seront répartis dans quelque 460 endroits de vote sur le territoire.

Soulignons que 12,9 % des électrices et électeurs inscrit-es se sont rendu-es aux urnes lors du vote par anticipation les 30 et 31 octobre ou ont voté par correspondance.

Mesures sanitaires

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, Élections Montréal met tout en œuvre pour offrir une élection sécuritaire. L'application des règles sanitaires (port du masque, distanciation, écrans protecteurs, désinfection et signalisation conséquent) et l'embauche d'un-e préposé-e

aux mesures sanitaires pour chaque endroit de vote, dont la mission sera de veiller au respect de ces règles, sont quelques exemples des mesures implantées.

Le port du masque ou du couvre-visage est requis afin d'accéder aux bureaux de vote. Les électrices et électeurs seront invités à brièvement le retirer au moment de s'identifier.

Plus de jours pour voter

Rappelons que l'élection vise à combler 103 postes électifs à Montréal : le maire de la ville, 18 maires d'arrondissement, 46 conseillers de la ville et 38 conseillers d'arrondissement.

Les quatre journées de vote offertes (les 30 et 31 octobre pour le vote par anticipation ainsi que les 6 et 7 novembre pour le scrutin) représentent un total de 42 heures de votation au cours desquelles les électrices et électeurs peuvent exercer leur droit de vote durant deux fins de semaine consécutives, comparativement à 18 heures en 2017. La tenue d'une élection sur quatre jours et dans un si grand nombre d'endroits différents est une première à Montréal.

Note aux médias : les médias souhaitant effectuer un tournage ou prendre des photos dans les bureaux de vote devront obtenir l'autorisation préalable de la responsable des relations avec les médias et respecter les consignes qui leur seront données.

-30-

Source : Élections Montréal

Renseignements pour médias : Mathilde St-Vincent
Responsable des relations avec les médias
514-242-6852
elections.medias@montreal.ca